

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_103

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

PLAN DE SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS -
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à Mme BLACHERE), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 15/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

20211213-2021-103-DE

Rapport de : Philippe COCHET

La crise sanitaire a profondément perturbé le fonctionnement des associations. Elles ont en effet souffert, durant deux saisons (2019-2020 et 2020-2021), de la restriction des conditions d'accueil de leurs adhérents, voire de l'arrêt complet de leurs activités.

C'est pourquoi, afin d'accompagner les associations caluirardes durant cette période difficile et incertaine, et de favoriser la reprise de leurs activités, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité proposer une aide financière au bénéfice des associations caluirardes, dans la continuité de l'opération conduite en faveur des commerces et des restaurateurs. D'une valeur de 15 euros, l'aide financière a été accordée sous la forme d'un bon, valable une seule fois, pour une adhésion dans une association caluirarde, quelle que soit la nature de son activité (sportive, culturelle, de loisirs...).

Le bon était réservé aux habitants de Caluire et Cuire et ne pouvait être utilisé qu'au bénéfice des associations caluirardes, pour une adhésion annuelle valable sur la saison 2021-2022.

Les associations concernées avaient jusqu'au 31 octobre 2021 pour accepter les bons et jusqu'au 15 Novembre 2021 pour transmettre à la Ville leur demande de subvention exceptionnelle correspondant au montant de la valeur des bons réceptionnés, et ce en compensation des réductions appliquées directement aux familles lors de leurs inscriptions.

2 225 bons ont ainsi été distribués et ce sont 62 associations caluirardes qui vont pouvoir bénéficier du soutien de la Ville.

Il est donc proposé d'attribuer aux associations caluirardes concernées les subventions exceptionnelles ci-dessous mentionnées :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
Groupe philatélique	120 €
Hêtre soi	60 €
Sourire de jade	60 €
Collège Lassagne	675 €
Comité de jumelage	180 €
FCL boules	75 €
Gym volontaire Caluire 3C	1 770 €
Amicale boule la cagna	135 €
Caluire Sporting Club	960 €
Caluire Rugby League	345 €
Joyeuse boule de Montessuy	270 €
Yama No Ruy	15 €
Club Photoshop Lyon	45 €
Caluire Loisirs et Familles	1 425 €
En piste avec Romano	300 €
Aviron Union Nautique de Lyon	90 €
FCL Hockey	210 €

Centres Sociaux et Culturels	1 140 €
Zheng Qi	135 €
Les Amis de la Rochette	45 €
FCL Bridge	15 €
Souffle de Sérénité	45 €
Association Inter Culture et Langue Lyon	30 €
Enfance de Caluire (ENCA)	120 €
ALC Judo	270 €
ALC Post Scolaire	60 €
Accueil des Villes Françaises	15 €
Aux Amis Tapissiers de Caluire	120 €
Club des retraités de Caluire	750 €
Club de Bridge de Caluire	180 €
Choral'Ensemble	405 €
FCL Tennis	255 €
ASLC Handball	210 €
Amicale des Classe	180 €
Gym Passion	360 €
Aviron Club Lyon Caluire	135 €
Cercle de l'Aviron de Lyon	180 €
Sub Aqua Gone	330 €
Chorale Franco Allemande	15 €
Caluire Filles Foot	90 €
ALC Basket	240 €
Vagabondages	735 €
Association Rencontre et Activités	90 €
Histoire et Patrimoine	90 €
Amicale de la Chaumière	90 €
Scouts et Guides de France	360 €
Gym Volontaire du Plateau de Montessuy	435 €
Fit N' Sport	120 €
Artistes Réunis de Caluire	465 €
Amicale Laïque de Vassieux	300 €
Voie Corporelle	300 €
Gym Boxing Club	405 €
FCL Arts Martiaux	240 €
Association Sportive de Caluire	5 205 €

Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire	11 235 €
Association Musicale de Caluire et Cuire	780 €
Harmonie de Caluire	15 €
Gym Volontaire du Vernay	285 €
Art Floral Japonais	60 €
La Petite Maison	15 €
Chorale Mirela	15 €
Club de barques de Caluire (AJSC)	75 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ALLOUER aux associations caluirardes concernées les subventions exceptionnelles telles que définies dans le tableau ci-dessus,

- DE DIRE que la dépense afférente sera imputée au compte nature 6745 - fonctions correspondantes aux natures d'activité des associations concernées, du budget 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.